

Informations pratiques

Numéros de téléphone d'urgence:

Pompiers (SDIS)	18	Mairie de Lacaze n° 05 63 37 55 98 <u>Horaires</u> Lundi, mardi, jeudi & vendredi de 9h00 à 12h00
SAMU	15	
Police	17	
Préfecture du Tarn	05 63 45 61 61	
Numéro d'urgence européen	112	

Un DEA (défibrillateur) est accessible 24/24h sous les arcades de la Mairie

Sites internet à consulter:

Préfecture du Tarn
<http://www.tarn.pref.gouv.fr>

Prévention des risques:
<http://www.prim.net>

Météo-France
<http://www.météo.fr>

Fréquences des radios FM:

	Castres	Lacaune
France inter:	88.3	103.8
France Info:	105.5	
Radio Albigès:	104.2	
RCF pays Tarnais:	89.3	
Sud Radio:	104.7	
Radio d'Autun:	102.8	
Radio 100%:	98.1	
Radio Lacaune:		89.2

Moyens d'alerte sur la commune: Cloches de l'église, porte à porte, téléphone,...

Informations légales

Catastrophes naturelles: Indemnisations

Les personnes ayant subi des dommages peuvent en référer à la mairie qui se chargera de faire reconnaître l'état de catastrophe naturelle. Cela ouvre la possibilité d'une indemnisation au titre des catastrophes naturelles par leur assurance. L'état de catastrophe naturelle doit être déclaré à leurs assurances dans les 5 jours qui suivent le sinistre.

Deux conditions sont ce pendant essentielles :

- Que les biens endommagés soient assurés
- Que l'état de catastrophe naturelle soit reconnu par arrêté ministériel

Obligations Légales : De 3 types :

- Les collectivités (information aux populations, prise en compte et prévision des risques, protection des populations : responsabilité pénale du maire)
- L'Etat (information, planification, prise en compte et prévision des risques, responsabilités pénales et administratives).
- Autres (Assureurs : indemnisations, Industriel : info/protection, Particulier : obligation de s'informer, d'informer ses locataires ou acheteurs sur les risques en cas de vente ou de location de biens, obligation de respecter les règles environnementales et urbanistiques et responsabilité pénale dans certains cas).

Document à conserver



DOCUMENT d'INFORMATION COMMUNAL des RISQUES MAJEURS LE DICRIM

Document à conserver



Document à conserver

Madame, Monsieur

La sécurité des habitants de la commune, tout en restant de la responsabilité du maire, doit être la préoccupation de chacun.

Le présent document est destiné à vous informer sur les consignes de sécurité à respecter pour faire face aux risques majeurs identifiés sur notre commune. **Il vous faut le conserver précieusement.** Quelques informations pratiques y sont aussi délivrées.

En complément de ce travail d'information, la commune a élaboré un plan communal de sauvegarde ayant pour objectif de répertorier les risques sur la commune et les moyens disponibles pour y faire face. Il vous est d'ailleurs possible de le consulter en mairie.

En espérant ne jamais avoir à appliquer les mesures de sécurité prescrites, je vous en souhaite une lecture attentive et vous encourage à mettre en place dès aujourd'hui les mesures préventives qui y sont prescrites.



Le maire

Les bons réflexes: En cas d'évènement grave survenant sur la commune

Avant! Il vous faut prévoir:

- Un éclairage de secours et une radio avec des piles (**vérifiez bien avant!**)
- Une réserve d'eau potable, des produits de 1ère nécessité (médicaments, papiers d'identité, vêtements chauds, un peu d'argent, etc) et des denrées non périssables
- S'informer des mesures prévues par le plan de sauvegarde (en mairie)



Pendant! Il vous faut suivre les consignes reçues. Pour cela vous devez:

- Vous informer (radio,télévision,etc)
- Limiter vos déplacements: **Ne pas aller chercher ses enfants à l'école!** (ils sont pris en charge)
- Ne pas téléphoner (sauf besoin vital) pour laisser la ligne libre aux secours
- Appeler le maire pour signaler tout incident.
- Prendre des nouvelles des personnes vulnérables de votre voisinage



Après! Il faut alors:

- Toujours s'informer (radio,télévision,etc)
- Evaluer les dégats et s'éloigner des zones dangereuses
- Apporter son aide (se mettre à la disposition des secours)
- Apporter une attention particulière aux personnes fragiles



Consignes Spécifiques

Evacuation:

- Couper les réseaux (gaz, électricité, eau)
- Sortir avec les réserves préparées
- Se rendre sur le point de regroupement annoncé par les autorités (toujours suivre les consignes)

Confinement:

- Se mettre à l'abri dans un bâtiment
- Calfeutrer portes et fenêtres
- Arrêter vos systèmes de ventilation et climatisation
- Suivre les consignes des autorités (radio, Télé)
- Boucher tous les systèmes avec prise d'air extérieure (ex: poêle) avec du linge humide

Les risques majeurs (Evènements d'origines humaines ou naturelles qui menacent la population et créent des dommages importants. Ils sont caractérisés par leur faible fréquence et leur extrême gravité)

 <h3>INONDATIONS-CRUES</h3> <ul style="list-style-type: none"> -Fermer portes, fenêtres, aérations,etc. -Couper l'électricité et le gaz -Se réfugier sur un point haut -Ecouter la radio et se tenir prêt à évacuer -Ne pas prendre sa voiture ou se rendre à pied sur une route inondée 	 <h3>RUPTURE DE BARRAGE</h3> <ul style="list-style-type: none"> -Gagner les hauteurs les plus proches -Ne pas prendre l'ascenseur -Ne pas revenir sur vos pas -Ne pas chercher vos enfants à l'école -Attendre les consignes des autorités ou le signal de fin d'alerte pour quitter l'abri 	 <h3>SANITAIRE</h3> <ul style="list-style-type: none"> -Ne pas céder à la panique -Se conformer aux décisions des autorités: évacuation ou confinement -Respecter les consignes données 	 <h3>EVÈNEMENTS CLIMATIQUES</h3> <table border="0"> <tr> <td>Chutes de neige:</td> <td>Canicule:</td> </tr> <tr> <td>-Se renseigner sur l'état des routes</td> <td>-Boire beaucoup (1,5 litre par jour)</td> </tr> <tr> <td>-Protéger les canalisations contre le gel</td> <td>-pas d'alcool</td> </tr> <tr> <td></td> <td>-fermer les volets</td> </tr> <tr> <td></td> <td>-pas d'effort intense</td> </tr> </table>	Chutes de neige:	Canicule:	-Se renseigner sur l'état des routes	-Boire beaucoup (1,5 litre par jour)	-Protéger les canalisations contre le gel	-pas d'alcool		-fermer les volets		-pas d'effort intense
Chutes de neige:	Canicule:												
-Se renseigner sur l'état des routes	-Boire beaucoup (1,5 litre par jour)												
-Protéger les canalisations contre le gel	-pas d'alcool												
	-fermer les volets												
	-pas d'effort intense												
 <h3>FEUX DE FORÊTS</h3> <ul style="list-style-type: none"> -Ouvrir le portail de votre terrain -Fermer les bouteilles de gaz situées à l'extérieur et les éloigner du bâtiment -Fermer les volets, portes et fenêtres -Boucher les entrées d'air (linge humide) -Si dehors s'éloigner dos au vent (nature) 	 <h3>TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES</h3> <ul style="list-style-type: none"> -Se conformer aux décisions des autorités: évacuation ou confinement -Ne pas fumer, pas de flamme, etc. -Si propagation du nuage toxique, s'éloigner perpendiculairement au vent -Suivre les consignes spécifiques 	 <h3>MOUVEMENTS DE TERRAIN</h3> <ul style="list-style-type: none"> -Fuir latéralement -Gagner au plus vite les hauteurs -Ne pas revenir sur ses pas -Ne pas entrer dans un bâtiment endommagé 	 <h3>NUCLÉAIRE</h3> <ul style="list-style-type: none"> -Se conformer aux décisions des autorités: évacuation ou confinement -Récupérer dans le calme, les comprimés distribués -Ne pas céder à la panique 										